

COOPÉRATION / La DDC s'associe aux efforts du canton de Neuchâtel dans son soutien à *Latitude 21*

Des engagements communs pour la coopération au développement !

Le 5 avril restera une date importante dans l'histoire de l'engagement solidaire du canton de Neuchâtel en faveur des pays en développement. Deux ans et demi après sa création, *Latitude 21*, fédération neuchâteloise de coopération au développement, signe deux accords marquant le soutien des autorités cantonales et fédérales à ses activités ainsi qu'à celles de ses associations membres. Avec un budget qui avoisine dès lors le demi-million de francs, *Latitude 21* a notamment pour tâche de garantir la qualité et le suivi financier des projets de ses associations membres.

Un engagement cantonal fort soutenu par la Confédération - Une cérémonie de signature était organisée ce mardi au Château de Neuchâtel avec la participation de Jean Studer, Conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité, de la justice et des finances, Martin Dahinden, Directeur de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), et Jacques Forster, président de *Latitude 21*. Le Conseil d'Etat a ainsi signé avec *Latitude 21* un contrat de prestations, soutenant jusqu'en 2013 les activités de cette fédération et de ses associations membres à hauteur de CHF 260'000.- par année dont près de CHF 240'000.- seront consacrés au soutien direct de projets. Répondant à l'engagement des autorités cantonales, la DDC a pour sa part signé avec *Latitude 21* un accord de partenariat institutionnel prévoyant une contribution d'un total de CHF 500'000.- pour la période 2011-2013.

La genèse d'un engagement - Avec la loi cantonale du 18 mars 2008 sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, l'Etat de Neuchâtel avait posé de bonnes bases à son engagement solidaire. Pour mettre en œuvre la nouvelle loi, jamais le Conseil d'Etat n'a souhaité créer un service administratif *ad hoc* a affirmé le Conseiller d'Etat Jean Studer. Comme il l'avait fait par le passé, l'Etat a clairement préféré contribuer à la dynamique associative et s'en remettre aux spécialistes du terrain. En novembre 2008, la création de *Latitude 21*, par sept associations neuchâteloises, concrétisait cet engagement. Ces efforts communs ont permis à la jeune fédération d'asseoir rapidement ses relations avec ses partenaires. Jean Studer a souligné que l'Etat dispose, avec *Latitude 21*, d'un acteur fort, engagé et crédible sur le terrain du développement. Par ce contrat, le Conseil d'Etat souhaite également mettre à disposition les compétences de collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre de projets conduits par des membres de *Latitude 21* pour des durées limitées. En même temps, l'Etat se dit disposé à accueillir des stagiaires en provenance d'un pays en développement.

La coopération au développement, l'affaire de tous – Si la coopération au développement est généralement considérée comme une tâche fédérale, l'Ambassadeur Dahinden a insisté sur le rôle important joué par les fédérations cantonales en Suisse latine. Ces dernières permettent de renforcer la sensibilisation de la population, l'ancrage local des politiques de développement ainsi que la qualité des projets. Il importe pour la DDC de soutenir une dynamique locale préexistante : le partenariat entre la DDC et les fédérations cantonales de coopération au développement repose donc sur une logique multipartite, logique qui a rapidement été intégrée dans le cas du canton de Neuchâtel.

Latitude 21, jeune mais reconnue – L'événement de ce jour a également permis au directeur de la DDC de saluer le dynamisme et le professionnalisme avec lesquels *Latitude 21* a réussi à se constituer en fédération cantonale de coopération au développement sur la base d'un ancrage local fort. Jacques Forster a précisé que la fédération a souhaité poser des bases solides, en accordant une haute priorité à la qualité et la transparence de ses activités et de sa gestion, afin de répondre au mieux aux attentes de ses partenaires. Outre le soutien direct aux projets menés par ses dix associations membres, *Latitude 21* accorde une attention toute particulière à la sensibilisation du public – à l'image de son actuelle campagne d'information sur « le chemin du don » - ainsi qu'à la mobilisation des compétences présentes dans le canton. Avec des ressources financières qui ont doublées en deux ans, la fédération contribue ainsi à accroître l'impact des fonds publics en matière de coopération internationale. Jacques Forster s'est dit heureux de présider une fédération qui, grâce au soutien des pouvoirs publics, est devenue l'acteur central en matière de coopération internationale dans le canton de Neuchâtel.

Pour plus d'information, contacter Morgane Rousseau, secrétaire générale de *Latitude 21*, au +41 (0)32 552 02 55 ou morgane.rousseau@latitude21.ch